

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00129
Numéro SIREN : 753 221 803
Nom ou dénomination : MALITERIE

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 4091

MALITERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : ZA de Chapeau
72190 NEUVILLE-SUR-SARTHE
753 221 803 - R.C.S LE MANS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -1 509 220.56 € de la manière suivante :

AFFECTATION :

En totalité au compte « Report à nouveau débiteur » : -1 509 220.56 €

Compte tenu de cette affectation,
les capitaux propres de la Société s'élèvent à -1 108 438.74 €,

le solde du compte « Autres réserves » s'élève à 290 781.82 €.

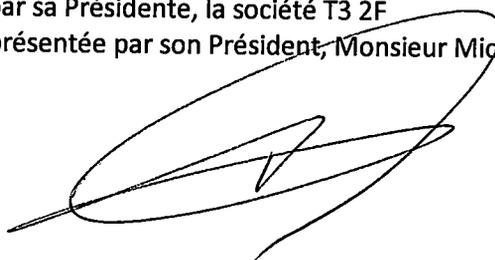
le solde du compte « Report à nouveau débiteur » s'élève à -1 509 220.56 €.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

L'associée unique constate que compte tenu de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Elle devra, en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Certifié conforme par
La Présidente, la Société GENERALE FRANCAISE DE LITERIE
Représentée par sa Présidente, la société T3 2F
Elle-même représentée par son Président, Monsieur Michel CREPIN

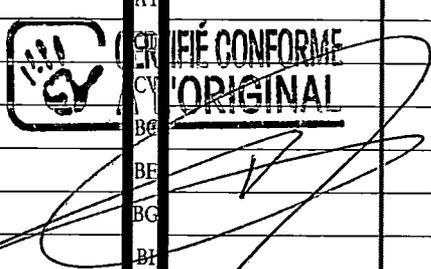


Désignation de l'entreprise : MALITERIE.COM 1 | 2

Adresse de l'entreprise ZA de Chapeau 72190 NEUVILLE-SUR-SARTHE Durée de l'exercice précédent * 1 | 2

Numéro SIRET * 7 5 3 2 2 1 8 0 3 0 0 0 3 8 Néant *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ : * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CC				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU					
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
Autres immobilisations financières *	BH						
TOTAL (II)		BJ	BK				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	472 965	BY	17 243	455 723
		Autres créances (3)	BZ	1 265 101	CA		1 265 101
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	500 981	CG		500 981	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	2 239 047	CK	17 243	2 221 805	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 239 047	LA	17 243	2 221 805



Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Chaise de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		MALITERIE.COM		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000...)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	290 782		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 509 221)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(1 108 439)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 771		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	903 014		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 777 785		
	Dettes fiscales et sociales	DY	647 523		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régdl.	Autres dettes	EA	150		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	3 330 243		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 221 805		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 330 243			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 771			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>MALTERIE.COM</u>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	15 325 999	FB	35 480	FC	15 361 480	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	704 850	FH	2 059	FI	706 909
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 030 849	FK	37 540	FL	16 068 389	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	107 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	16 839	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	16 192 561
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	12 267 175	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 769 050	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	155 347	
	Salaires et traitements *					FY	2 091 955	
	Charges sociales (10)					FZ	408 985	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	14 307
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	17 292	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	17 724 110	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 531 549)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	50	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	50	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS	362	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	362	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(312)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 531 861)	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MALITERIE.COM		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	29 496	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	29 496	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 855	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	6 855	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	22 641	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	16 222 106	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	17 731 327	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(1 509 221)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Extourne CVAE				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Divers chq rbt non encaissés					26 090	
Diff. sur rgt					3 176	
Divers diff. sur rgl & vols				6 855	230	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>MALITERIE.COM</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV				
TOTAL IV				LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG		OH		OJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale*, ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2		
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MALITERIE.COM

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

Désignation de l'entreprise MALITERIE.COM Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL							NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général des amortissements (NP + NQ + NR)	NW			Total général des reprises (NS + NT + NU)	NY			Total général des amortissements (NW - NY)	NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MALITERIE.COM				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-ID) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	17 243
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A	17 243	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D	17 243	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	14 307	UF	16 839	
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	20 692		20 692					
	Autres créances clients		UX	452 274		452 274					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 450		2 450					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	44 825		44 825				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	7 219		7 219				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 210 607		1 210 607					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	1 738 066	VU	1 738 066	VV				
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 771		1 771					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 777 785		1 777 785						
Personnel et comptes rattachés		8C	299 643		299 643						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	133 889		133 889						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	204 908		204 908					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 083		9 083					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	150		150						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 427 229	VZ	2 427 229						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE GREFFE

MALITERIE
Siège social : ZA de Chapeau
72190 NEUVILLE SUR SARTHE
753 221 803 RCS LE MANS

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2022

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2022

A l'Assemblée Générale de la société MALITERIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MALITERIE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note page 3 de l'annexe des comptes annuels concernant le paragraphe « évolution et perspectives d'avenir depuis la clôture de l'exercice »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 14 juin 2023
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Philippe RIMMER



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 21/04/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	472 965	17 243	455 723	20,51	313 936	9,72
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	74		74	0,00	5 400	0,17
. Personnel	2 450		2 450	0,11		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	44 825		44 825	2,02	92 188	2,86
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 217 752		1 217 752	54,81	2 139 137	66,25
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	500 981		500 981	22,55	678 184	21,00
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	2 239 047	17 243	2 221 805	100,00	3 228 845	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 239 047	17 243	2 221 805	100,00	3 228 845	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 21/04/2023

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2022		31/12/2021	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	4,50	100 000	3,10
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	10 000	0,45	10 000	0,31
Réserves statutaires ou contractuelles	290 782	13,09	210 200	6,51
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-1 509 221	-67,92	80 582	2,50
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-1 108 439	-49,88	400 782	12,41
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	1 771	0,08	1 975	0,06
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	903 014	40,64	650 734	20,15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 777 785	80,02	1 401 433	43,40
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	299 643	13,49	177 569	5,50
. Organismes sociaux	133 889	6,03	133 306	4,13
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	204 908	9,22	377 478	11,69
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 083	0,41	85 568	2,65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	150	0,01		
Instrument financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 330 243	149,89	2 828 063	87,59
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 221 805	100,00	3 228 845	100,00



COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 21/04/2023

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	15 325 999	35 480	15 361 480	95,60	17 002 489	96,73	-1 641 009	-9,64	
Production vendue biens									
Production vendue services	704 850	2 059	706 909	4,40	575 412	3,27	131 497	22,85	
Chiffres d'Affaires Nets	16 030 849	37 540	16 068 389	100,00	17 577 900	100,00	-1 509 511	-8,58	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			107 333	0,67	33 978	0,19	73 355	215,89	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			16 839	0,10	13 220	0,08	3 619	27,38	
Autres produits									
Total des produits d'exploitation (I)			16 192 561	100,77	17 625 098	100,27	-1 432 537	-8,12	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			12 267 175	76,34	12 921 576	73,51	-654 401	-5,05	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			2 769 050	17,23	2 327 760	13,24	441 290	18,96	
Impôts, taxes et versements assimilés			155 347	0,97	138 491	0,79	16 856	12,17	
Salaires et traitements			2 091 955	13,02	1 729 359	9,84	362 596	20,97	
Charges sociales			408 985	2,55	394 823	2,25	14 162	3,59	
Dotations aux amortissements sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			14 307	0,09	17 235	0,10	-2 928	-16,98	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			17 292	0,11	20 171	0,11	-2 879	-14,26	
Total des charges d'exploitation (II)			17 724 110	110,30	17 549 414	99,84	174 696	1,00	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 531 549	-9,52	75 684	0,43	-1 607 233	N/S	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change			50	0,00	29	0,00	21	72,41	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			50	0,00	29	0,00	21	72,41	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change			362	0,00	440	0,00	-78	-17,72	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			362	0,00	440	0,00	-78	-17,72	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-312	0,00	-411	0,00	99	24,09	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 531 861	-9,52	75 272	0,43	-1 607 133	N/S	



COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 21/04/2023

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 496	0,18	6 178	0,04	23 318	377,44
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	29 496	0,18	6 178	0,04	23 318	377,44
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 855	0,04	868	0,00	5 987	689,75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0	0,00		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	6 855	0,04	869	0,00	5 986	688,84
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	22 641	0,14	5 310	0,03	17 331	326,38
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	16 222 106	100,96	17 631 305	100,30	-1 409 199	-7,98
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 731 327	110,35	17 550 723	99,85	180 604	1,03
RÉSULTAT NET	-1 509 221	-9,38	80 582	0,46	-1 589 803	N/S
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						



Maliterie

■ ■ L'EXPERTISE FABRICANT ■ ■

36 RUE DES BOURDONNAIS

75001 PARIS

ANNEXE

Les annexes portent sur une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01 au 31.12.2022

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers.



ANNEXES POUR LA PERIODE
DU 01.01 AU 31.12.22

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES:

- 1.1 - Faits majeurs de la période.
- 1.2 - Méthodes d'évaluation.
- 1.3 - Dérogations.

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT.

- 2.1.1. - Etat de l'actif immobilisé.
- 2.1.2. - Etat des amortissements.
- 2.1.3. - Etat des provisions.
- 2.1.4. - Etat des échéances des créances et des dettes.
Informations et commentaires.
- 2.2.1. - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan.
- 2.2.2. - Frais d'établissement.
- 2.2.3. - Fonds commercial.
- 2.2.4. - Produits à recevoir.
Charges à payer.
- 2.2.5. - Charges et produits constatés d'avance et
Charges à répartir sur plusieurs exercices.
- 2.2.6. - Composition du capital social et Parts bénéficiaires
Résultats des 5 derniers exercices.
- 2.2.7.- Ventilation du chiffre d'affaires net.
- 2.2.8 - Charges et produits exceptionnels
- 2.2.9 - Parties liées

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS:

- 3.1 - Crédit-Bail.
- 3.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles.
- 3.3 - Engagements hors bilan.
- 3.4 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts.
- 3.5 - Rémunérations des dirigeants.
- 3.6 - Effectif moyen.
- 3.7 - Liste des filiales et participations.
- 3.8 - Identité des Sociétés Mères consolidant les comptes de la Société.



1.1 - FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

Les faits significatifs survenus en 2022 sont principalement :

Depuis janvier 2013, la société GENERALE FRANCAISE DE LITERIE immatriculée au RCS du Mans sous le n° 379583107 a confié à Maliterie la commercialisation aux particuliers des produits qu'elle fabrique. Un contrat de location Gérance a été mis en place en janvier 2013, entre GFL et la société Maliterie, qui fixe les modalités d'exécution de ce contrat.

En 2022, 54 établissements secondaires ont été exploités par la société Maliterie, dont 8 nouveaux établissements ouverts en cours d'année.

L'exercice 2022, marqué par le conflit en Ukraine en début d'année, se termine avec une baisse de notre chiffre d'affaires d'un peu plus de 8% par rapport à 2021. L'ouverture de nouveaux points de vente n'a pas permis d'augmenter notre volume d'affaires, de plus l'activité de nos magasins historiques a également été impactée à la baisse. La guerre en Ukraine et toutes ses conséquences sur la consommation, l'énergie et sur les approvisionnements a eu un impact non négligeable sur notre volume d'affaires cette année.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 est de 16 068K€ versus 17 578K€ en 2021, notre résultat d'exploitation présente une perte de -1 531K€ versus +76K€ en 2021. La perte enregistrée en 2022 est de 1 509K€.

Les mauvais résultats 2022 s'expliquent par plusieurs éléments, la restructuration engagée fin 2022 avec la fermeture des magasins jugés non rentables afin de limiter les couts, c'est le cas de nos magasins de Paris 1er, Lille, Reims, Coignières, Perpignan et Chambéry pour lesquels les baux ont été dénoncés, une tension sur nos marges due à l'augmentation du cout des matières premières et de la main d'oeuvre ainsi qu'une forte hausse du cout de l'énergie.

Par ailleurs l'adresse de notre siège social précédemment situé à Paris 1er a été transféré à Neuville sur Sarthe, ZA de Chapeau.

Evolution et perspectives d'avenir depuis la clôture de l'exercice :

Les hausses des matières premières et des salaires déjà engagées en 2021 et 2022 se poursuivent cette année, ce qui nous a conduit à retravailler notre gamme tout en améliorant nos marges. Parallèlement nous avons été amenés à augmenter nos prix de vente. Ce travail sur nos marges s'est d'ailleurs déjà fait sentir sur le mois d'avril.

Parallèlement, des mesures sont en cours pour ramener les couts de structure en 2024 à des niveaux supportables. Ces mesures seront en partie financées par des opérations de liquidation sur les stocks d'exposition de nos magasins. Par ailleurs des projets visant à augmenter la fréquentation dans nos magasins ainsi que sur notre site internet ont été engagés, de même des soutiens publicitaires pendant les périodes des soldes et sur la fin d'année sont prévus. Nous espérons que l'ensemble de ces actions permettra une évolution favorable de notre marché.

A noter également qu'un process de cession d'entreprise engagée en début d'année a abouti à 2 offres de reprise dont les discussions sont toujours en cours actuellement.

Toutes ces mesures nous permettent d'espérer un exercice 2024 avec une inversion de tendance.

Dans ces conditions la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause

1.2- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société sont établis en conformité avec les règles définies par le code de commerce et le plan comptable général 1999. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3- DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASES: COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. L'exercice social de la société est un exercice de 12 mois (janvier à décembre).

Il n'y a pas eu de dérogations aux méthodes comptables pour l'établissement des comptes annuels.



ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

TABLEAU CERFA : N° 2054

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU CERFA : N° 2055

ETAT DES PROVISIONS

TABLEAU CERFA : N° 2056

ETAT DES ECHEANCES, CREANCES ET DETTES

TABLEAU CERFA : N° 2057



2.2.1 ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 10 et 24 - 15)

	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIEES	AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
* Capital souscrit non appelé		
* Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
* Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
* Participations		
* Créances rattachées à des participations		
* Prêts		
*Autres titres immobilisés		
* Autres immob. financières		
* Avances et acomptes versés sur commandes		
* Créances clients et comptes rattachés		
*Autres créances	1 117 269	
* Capital souscrit appelé, non versé		
*Valeurs mobilières placement		
* Disponibilités		
* Emprunts obligataires convertibles		
* Autres emprunts obligataires		
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
* Emprunts et dettes financières divers		
* Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 748 651	
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
* Autres dettes		
Charges financières		
Produits financiers		

2.2.2. FRAIS D'ETABLISSEMENT

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 19)

NEANT

2.2.3 FONDS COMMERCIAL

NEANT

2.2.4 PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83 - 1020 - Article 23)

N° Comptes Bilan	NATURE	MONTANTS	
		HT	TVA
409800	Rabais, Remises, Ristournes à recevoir	1 008 828,23	201 704,46
418100	Clients, Factures à établir	12 438,30	2 073,05
441700	Subvention à recevoir	0,00	
448700	Etat autres produits à recevoir	7 219,00	
	TOTAUX	1 028 485,53	203 777,51



CHARGES A PAYER

Cptes	NATURE	Déductible HT	Non Déductible HT	TVA
408100	Fournisseurs factures non parvenues	119 866,79		20 031,42
419800	Clients R.R.R. à accorder	0,00		
419810	Clients Avoirs à établir	125,00		25,00
428200	Personnel ind congés payés	131 004,00		
428600	Personnel autres charges à payer	25 686,74		
438200	Charges soc/ind CP	39 301,00		
438600	Org. sociaux à payer	7 706,00		
438600	FPC/EC/Taxe apprentissage	15 989,84	9 402,15	
448600	Etat charges à payer	7 405,00	5 684,00	
518600	Intérêts Caurus	1 762,36		8,69
	TOTAUX	348 846,73	15 086,15	20 065,11

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'élèveront à 6 880€ HT pour l'exercice 2022



2.2.5 **CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

(Décret 83-1052 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

LIBELLES	MONTANT
Charges d'exploitation	NEANT
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	0,00

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

NEANT

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

NEANT



2.2.6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret 83-1020 - Article 24 - 12°)

LIBELLE	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 - Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	1000
2 - Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	1000

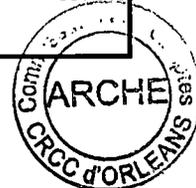
PARTS BENEFICIAIRES

(Décret 83-1020 - Article 24 - 13°)

NEANT

RESULTATS DES DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	100	100	100	100	100
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 068 389	17 577 900	16 094 135	17 056 068	15 601 438
Résultat avant impôt, participation, Dot. Amortissements et provisions	-1 511 753	84 597	165 406	18 742	-76 922
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Dot. Amortissements et provisions	-2 532	4 015	5 868	-413	-388
Résultat net	-1 509 221	80 582	159 538	19 155	-76 535
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation Avant dot. Amortissements, provisions	-15 118	846	1 654	187	-769
Résultat après impôt, participation Dot. Amortissements et provisions	-15092	806	1595	192	-765
Dividende attribué					0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	87	75	64	62	62
Masse salariale	2 091 955	1 729 359	1 438 897	1 620 585	1 565 910
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	408 985	394 823	377 805	403 229	381 823



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	DEBUT D'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1	DIVIDENDES	RESULTAT DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE
Capital	100 000				100 000
Primes d'émission, fusion, apport	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves légale	10 000				10 000
Réserves statutaires, contractuelles	210 200	80 582			290 782
Réserves réglementées	0				0
Autres réserves	0				0
Réserves Consolidées	0				0
Ecart de conversion	0				0
Report à nouveau	0				0
RESULTAT DE L'EXERCICE	80 582	-80 582		-1 509 221	-1 509 221
Subventions d'investissement	0				0
Amortissements dérogatoires	0				0
Autres provisions réglementées	0				0
	0				0
CAPITAUX PROPRES	400 782	0	0	-1 509 221	-1 108 439

2.2.7 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Décret 83 - 1020 du 29 Novembre 1983 Article 24- 21°)

A - Répartition par secteur d'activité :

	MONTANT
LITERIE SIEGES	16 068 389
TOTAL	16 068 389



B - Répartition par marché géographique :

	MONTANT
FRANCE	16 030 849
EXPORT	37 540
TOTAL	16 068 389

C - Répartition par provenance :

	MONTANT
GRUPE	
HORS GRUPE	16 068 389
TOTAL	16 068 389



2.2.8 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES	MONTANT EN €
Pénalités, amendes	
Charges de gestion	
Charges sur exercices antérieurs	4 977
VNC éléments vendus	
Charges diverses (diff reglt/vols)	1 878
TOTAL	6 855

NATURE DES PRODUITS	MONTANT EN €
Produits de gestion (prov CVAE 2021)	26 090
Produits de cession des immobilisations	
Produits sur exercices antérieurs (Chq Rbt non encaissés)	3 176
Produits exceptionnels divers (Diff s/Rglt)	230
TOTAL	29 496



3.1 CREDIT BAIL au 31.12.22

NEANT

	Terrains	Constructions	Inst. Matériel Outillages	Autres	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE					0
AMORTISSEMENTS:					
* Cumuls exercices antérieurs					0
* Dotations de l'exercice					0
TOTAL :	0	0	0	0	0
REDEVANCES PAYEES :					
* Cumuls exercices antérieurs					0
* Exercice					0
TOTAL :	0	0	0	0	0
REDEVANCES Restant à Payer :					
* à un an au plus					0
* à plus d'un an et cinq ans au plus					0
* à plus de cinq ans					0
TOTAL :	0	0	0	0	0
VALEUR RESIDUELLE :					
* à un an au plus					0
* à plus d'un an et cinq ans au plus					0
* à plus de cinq ans					0
TOTAL :	0	0	0	0	0
MONTANT PRIS EN CHARGES DANS L'EXERCICE			0		0



3.2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(Décret 83-1020 - Article 24 - 8°)

	MONTANT GARANTI
Emprunts obligataires convertibles	NEANT
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

	MONTANT
Engagements de Retraites	102 990
TOTAL	102 990

Le montant des engagements de retraite au 31/12/2022 a été calculé suivant la méthode des unités de crédit projetées prorata et repose sur les hypothèses suivantes :

Hypothèses générales :

- Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite,
- Le taux d'évolution des salaires : 2%,
- Actualisation financière,
- Table de vie INSEE-F-2018-2020: table de mortalité en vigueur à la date de simulation,
- Mise à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans.

Hypothèses de calcul retenu :

- Taux de rotation des effectifs : par tranche d'âges
- Le taux d'évolution des salaires : 2%,
- Taux d'actualisation : 3%
- Taux de charges sociales : 48 % pour les cadres et 43 % pour les non cadres
- Convention collective applicable : Ameublement négoce (3056)

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel s'élève au montant de 102 990€ à la date du 31/12/2022.



3.4 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983- Article 24- 24°)

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS :	
Provisions règlementées :	
Autres	
- Charges à étaler	0
TOTAL	0
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS : 28%	0
ALLEGEMENTS :	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
- Organic	0
- Effort construction	9 402
- Tascom	5 684
Autres	
- Provisions pour garanties	
TOTAL	15 086
ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS : 25%	3 772
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	



3.5 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983- Article 24- 18°)

LIBELLES	MONTANT
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES:	
* Des organes d'administration	
* Des organes de direction	NEANT
* Des organes de surveillance	
TOTAL	0

OBLIGATIONS CONVERTIBLES

NEANT

3.6 EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24 - 22°)

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres et Dirigeant	2	
Agents de maîtrise / techniciens	4	
Employés	67	0
Ouvriers	0	
TOTAL:	73	0



3/ LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24 - 11⁰)

Dénomination sociale Siège social	Forme	% détenu
NEANT		

3.8 IDENTITE DES DETENEURS DU CAPITAL

Dénomination sociale Siège social	Forme	% détenu
GENERALE FRANCAISE DE LITERIE Société de Droit Français Z.A. de Chapeau 72190 NEUVILLE RCS Le Mans : 379 583 107	SAS	100,00%
Autres	Néant	Néant

